



Agressions sexuelles et harcèlement au Luxembourg

Pour plus de sécurité, adoptez les réflexes CASES !

Votre enfant en a-t-il déjà été victime ?

Au Luxembourg aussi, les agressions et la violence font désormais partie du quotidien des enfants et des adolescents sur Internet. Les chiffres montrent une réalité peu réjouissante. La création d'une société du savoir nécessite la transmission de valeurs et la protection des droits des enfants dans le monde virtuel.

Classe de quatrième d'une école primaire luxembourgeoise. « J'ai cliqué sur la photo d'un chiot et il y avait des images bizarres. » Le jeune garçon ne sait pas comment expliquer ce qu'il a vu. D'autres enfants, embarrassés, gloussent. Ils ont déjà eu des expériences similaires. « Il y avait un homme nu sur l'ordinateur », raconte une fillette de la classe.

Lors du cours sur la sécurité de l'information, les collaborateurs CASES du portail luxembourgeois consacré à ce sujet utilisent des « horloges des



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR
Direction du Commerce électronique
et de la Sécurité informatique

sentiments » pour parler avec les enfants de leurs expériences d'agressions sexuelles ou de harcèlement sur le Net. « Nous bricolons une horloge des sentiments sur Internet avec les enfants. Les chiffres sont remplacés par des visages exprimant différents sentiments comme la "satisfaction", "l'indifférence", la "colère" ou la "peur". Les enfants peuvent alors expliquer dans quelles situations sur le Net ils ont ressenti quel sentiment », déclare Madame Rapp, une des responsables de cours de CASES.

Une horloge pour briser la glace. L'expérience de CASES montre que les enfants et adolescents ne

parlent pas souvent spontanément des situations violentes rencontrées sur Internet, même avec des personnes de confiance. Les victimes ne reçoivent alors aucune aide et n'apprennent pas les bons réflexes de sécurité. L'absence d'accompagnement et d'espaces protégés entraîne par ailleurs une rupture de la transmission des valeurs sociales sur Internet. « Beaucoup d'enfants et d'adolescents considèrent Internet comme un espace sans loi », explique M^{me} Rapp.

Lieu du crime : Internet

Si l'agression et la violence entre les adolescents ont souvent pour théâtre la classe, la cour ou le chemin de l'école, elles passent par e-mail, MSN Messenger, les chats Internet ou le téléphone mobile dans le monde virtuel.

Les chats sont notamment des lieux privilégiés pour les agressions et la violence. Ils sont anonymes. On y parle par clavier et écran interposés. La présence physique n'est pas nécessaire. Les malfaiteurs ne sont que difficilement identifiables et, contrairement à ce qui se passe dans un environnement scolaire, ils ne font pas face à leur victime, ce qui libère encore les comportements agressifs.

Formes de violence virtuelle

La violence virtuelle peut revêtir les formes les plus diverses. Les enfants et adolescents en rencontrent particulièrement deux : le cyberharcèlement et les agressions sexuelles. Le cyberharcèlement peut être verbal ou moral. Dans le premier cas, la victime fait l'objet d'insultes, de chantage ou de menaces. Le harcèlement moral regroupe la propagation de rumeurs, le manque de respect et l'exclusion de conversations.

Si des adultes ont déjà du mal à savoir s'ils sont victimes de harcèlement,

Conseil de sécurité : bien réagir en cas de violence sur Internet

La Convention des droits de l'enfant a 20 ans, un événement à fêter et une occasion de parler des formes de violence à l'encontre des enfants, même au Luxembourg. Dans le monde virtuel aussi, les droits de l'enfant sont aujourd'hui bafoués. Les victimes subissent encore souvent des années plus tard les conséquences de cette violence numérique. Mais les enfants et adolescents eux-mêmes responsables de cette violence sur Internet ne sont généralement pas conscients des conséquences légales et personnelles de leurs actes ni de leur portée.

Les jeunes cyberharceleurs sont faciles à retrouver et doivent s'attendre à des sanctions correspondantes aussi au Luxembourg. Les parents doivent prendre les remarques d'autres adultes au sérieux lorsqu'il s'agit du cyberharcèlement perpétré par leurs enfants. Les lois du monde réel s'appliquent aussi au monde virtuel. Il est recommandé aux adultes de façon générale de parler du cyberharcèlement avec les enfants et de leur assurer qu'ils pourront toujours s'adresser à eux en toute confiance en cas de problèmes. Les victimes de harcèlement ne doivent pas répondre aux agressions mais enregistrer les preuves, en parler avec d'autres et porter plainte si nécessaire. Le harcèlement n'est pas un délit mineur.

Les agressions sexuelles exercées sur les enfants sur Internet ne doivent pas être traitées comme un sujet tabou par les adultes. Comme pour les autres dangers d'Internet, les parents doivent parler de ce thème avec leurs enfants et expliquer les différents visages de cette agression. En cas d'incident, les preuves doivent être conservées et une plainte doit être déposée. Ces démarches aideront à trouver le coupable. Interdire l'enfant d'Internet est une mauvaise réaction. La victime est alors doublement punie. Il serait tout aussi peu judicieux de supprimer les preuves ou d'envoyer un e-mail d'avertissement au harceleur. Un malfaiteur peut changer rapidement et facilement de profil Internet et poursuivre ses délits à l'endroit même où il les a arrêtés, mais avec d'autres victimes. Plus de 30 séances d'information sur les droits de l'enfant seront organisées en novembre au Luxembourg. Toutes les manifestations sont répertoriées sur le site www.kannerrechter.lu du Ministère de la Famille et de l'Intégration.

pour les enfants, et sur un espace virtuel qui plus est, c'est encore plus difficile. La même chose est vraie aussi pour l'environnement. Comment aider correctement une victime de harcèlement ? Ou est-on aussi peut-être coresponsable en riant d'une blague faite aux dépens d'un autre ?

Beaucoup de jeunes « cyberharceleurs » se disculpent : « c'était juste pour s'amuser, on ne voulait pas faire de mal ». Souvent, leurs parents abondent dans leur sens en disant « oh, il ne faut pas le prendre comme ça » ou « la fille devrait se blinder ». Attention. Ce n'est pas à un agresseur de décider si quelque chose est amusant ou si c'est de la violence. La victime est seule à savoir à quel point une chose la blesse.

Votre enfant a-t-il déjà été interrogé sur ses expériences sexuelles à l'arrêt de bus ? Jamais à ce jour ou si oui, vous avez certainement pris contact avec l'école et la police. Comment réagiriez-vous si quelqu'un posait cette question à votre enfant via Internet ? « Notre expérience montre que les enfants gardent ces mésaventures pour eux ou que les adultes, si les enfants se confient à eux, réagissent souvent mal. Au lieu de sauvegarder des preuves et de signaler l'incident, ils interdisent à leur enfant d'aller sur Internet. L'enfant reçoit ainsi une punition supplémentaire en

étant interdit d'Internet, il perd la confiance placée dans l'adulte de référence et le malfaiteur ne peut pas être attrapé », affirme M^{me} Rapp de CASES.

Les agressions sexuelles sur enfants et adolescents perpétrées sur Internet ne sont pas des délits mineurs. Les identifier est souvent très difficile. Les enfants et adolescents ne parlent pas de ce type d'expériences. Savoir quand il y a une agression sexuelle peut déjà aider les adultes : en cas de communication non souhaitée sur des sujets à caractère sexuel, en cas de réception non sollicitée de matériel pornographique comme des photos de nu, des BD pornographiques ou des films X, et en cas d'invitation non souhaitée de réaliser des actes sexuels devant la webcam, comme toucher ses parties génitales ou se masturber.

Les agressions en chiffres

Une étude de l'Université de Cologne en Rhénanie-du-Nord-Westphalie menée en 2005 auprès de 1 700 élèves de la cinquième à la onzième année d'écoles secondaires, de lycées, de collèges et d'écoles professionnelles atteste de la réalité quotidienne des formes d'agression que sont le cyberharcèlement et les agressions sexuelles sur Internet, et donc de la violation des droits de l'enfant.

Sur l'exemple de chats, le docteur Catarina Katzer distingue dans l'étude les formes mineures et graves de cyberharcèlement. En 2005, un élève sur trois subissait déjà plusieurs fois par an ou plusieurs fois par jour des formes légères de harcèlement comme des piques sans fondement, des insultes et des injures. 8 % des élèves sont menacés.

Des formes graves de cyberharcèlement figurent aussi au programme. Presque un élève sur cinq admettait qu'on parlait mal de lui sur Internet. Plus de 10 % des élèves étaient exclus ou sujets de moqueries. 4,6 % des élèves faisaient l'objet de chantage ou de pressions.

L'étude montre aussi que les filles étaient plus souvent victimes d'agressions sexuelles que les garçons. Il n'y a pas d'âge déterminé pour les victimes de ces agressions même si les victimes plus jeunes sont ennuyées plus longtemps et avec plus d'insistance. Ici aussi, Katzer fait la distinction entre les agressions sexuelles mineures et graves. En 2005, un tiers des filles reconnaissaient déjà être la cible d'agressions sexuelles sous forme de questions sur leur apparence physique ou leurs expériences sexuelles, de plusieurs fois par an à plus de 10 fois au cours du dernier mois. De même, 48,1 % des filles se sont déjà retrouvées dans la situation où leurs partenaires de chat

voulaient parler de sexe avec elles contre leur gré. 26,8 % admettaient que des partenaires de chat avaient raconté leurs expériences sexuelles, aussi contre la volonté de la fille.

Les agressions sexuelles graves faisaient déjà partie du quotidien des enfants et adolescents en 2005. Plus de 10 % des filles avaient reçu des photos de personnes nues contre leur gré ou des demandes d'actes sexuels devant la webcam.

« Lorsque les résultats ont été présentés au Luxembourg en 2007, nous avons d'abord été étonnés.

Les enfants et adolescents luxembourgeois nous avaient rarement fait part d'agressions sexuelles lors du cours sur la sécurité de l'information. Les enfants étaient-ils préservés de cette forme d'agression au Luxembourg ? Difficile à croire. Les chiffres étaient clairs et le réseau virtuel ne connaît pas de frontière géographique. Les enfants ne parlent tout simplement pas de cette forme d'agression vécue », explique M^{me} Rapp qui ajoute que l'adaptation des modules de cours et l'introduction d'outils comme l'horloge des sentiments ont aidé au Luxembourg aussi à mettre

en lumière ces violations virtuelles des droits de l'enfant.

L'agression sur Internet, la transmission de mauvaises normes et valeurs ainsi qu'une banalisation de la violence sexuelle dans le quotidien d'Internet des enfants et adolescents peuvent être combattues. La conscience des parents et adultes de confiance de l'existence de ces formes de violence et de leur fréquence est déjà très utile.

Retrouvez les dossiers, fiches thématiques alertes et actualités sur:

www.cases.lu